

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

Place Georges Escande BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

<u>Extrait du Registre des Délibérations</u> Conseil Communautaire, Séance du : 08 décembre 2022	L'an Deux Mille vingt-deux, le 08 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le 02 décembre 2022, s'est réuni en séance publique ordinaire A l'amphithéâtre du Pôle Développement Territorial sous la Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président
---	---

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, BABIEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUE Yann, BILLOUX Bruno, BOUCHER RÉZÉ Séverine, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Marie, DELPY Jean-Luc, GARGOWITSCH Sophie, GRASSET Éric, GRIFFEILLE Martine, GUÉRIN Gilbert, JURQUET Bernard, LABROUE Cédric, LE CORRE José, MOULY Jean-Pierre, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques, POUCHOU Marie-Thérèse, QUEYREL Jean-Marie, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, TALET Marie-Lou, THÉLIOL Jean-Jacques, TORO Viviane, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames LARIVIÈRE Yvette, VIGNEAU Céline,

Messieurs ALBASI Maxime, BROUILLET Jean-Jacques, Monsieur PAILLAS Lionel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :

Madame LAFON Nadine représentée par Monsieur LAFON Joël,

Monsieur BOUQUET Thierry représenté par Monsieur REY Michel.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :

Monsieur ARONDEL Jean-Pierre procuration à Monsieur CAMINADE Didier,

Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame TORO Viviane,

Madame BREL Chantal procuration à Madame STRACK Josiane,

Monsieur COSTES Jean-Louis procuration à Monsieur MOULY Jean-Pierre,

Madame GIRAUD Béatrice procuration à Monsieur GUÉRIN Gilbert,

Madame LAFOZ Michèle procuration à Monsieur LABROUE Cédric,

Madame PINSOLLES Sophie procuration à Madame VIDAL Aline,

Monsieur SÉGALA Jean-François procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques,

Monsieur SCHMITZ Jean-Marc procuration à Monsieur JURQUET Bernard,

Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier.

Secrétaire de Séance : Madame GARGOWITSCH Sophie	Conseillers en exercice : 50 Présents (titulaires et suppléants) : 35 Pouvoir(s) : 10 Votants : 45
---	---

N°2022E-107-DTE : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2022 À LA MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS SUR LE BUDGET 2022

Madame Marie-Lou TALET, Vice-présidente en charge du Développement Économique - Aménagement du Territoire, rappelle à l'Assemblée que la Mission Locale du Pays Villeneuvois, créée en 1994 à

l'initiative des élus locaux, intervient sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot et a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés à construire leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

A travers ses fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi, elle propose une relation personnalisée et globale en guidant les jeunes dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle durable.

Cette structure participe de façon active à des actions destinées à promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes en développant leur employabilité et décline son offre de services autour de 5 axes : l'accueil, l'information et l'orientation - l'accompagnement - l'accès à l'emploi - l'expertise et l'observation active du territoire - l'ingénierie de projet au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Suite à son déménagement dans les locaux de l'ancienne école primaire Chemin Rouge à Fumel, la Mission Locale a étoffé son offre de services avec :

- un espace numérique & emploi : espace ouvert aux jeunes pour création et mise à jour de cv, inscription Pôle Emploi, recherche d'offres d'emploi, ouverture compte CPA-CPF, démarches en ligne...
- un conseiller numérique pour accompagner les citoyens dans les usages quotidiens du numérique (jeunes, adultes et seniors) : soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique (naviguer sur internet, utiliser une tablette, un ordinateur ou un téléphone, consulter un médecin, gérer des courriels, suivre la scolarité des enfants...), accompagner les usagers vers l'autonomie, sensibiliser aux enjeux du numérique.
- le renforcement de sa présence : 2 salariés et 1 conseiller numérique.

Monsieur le Président de la Mission Locale du Pays Villeneuvois sollicite Fumel Vallée du Lot pour l'octroi d'une subvention d'un montant total de 31 000 € pour l'année 2022 dont 4 589 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 411 € correspondant à la participation des différentes communes répartie comme suit :



Financement de Fumel Vallée du Lot à la Mission Locale du Pays Villeneuvois

COMMUNES	Communauté de communes	Population Totale (source INSEE)	Subvention demandée en 2022 aux communes membres de Fumel Vallée du Lot	
			par habitant	Montant
ANTHE	Fumel Vallée du Lot	201	0,60 €	121 €
AURADOU	Fumel Vallée du Lot	396	0,60 €	238 €
BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	Fumel Vallée du Lot	470	0,60 €	282 €
BOUROLLENS	Fumel Vallée du Lot	380	0,60 €	228 €
CAZIDEROQUE	Fumel Vallée du Lot	230	0,60 €	138 €

AR Prefecture047-200068930-20221208-2022E_107_DTE-DE
Reçu le 14/12/2022

CONDEZAYGUES	Fumel Vallée du Lot	854	0,60 €	512 €
COURBIAC	Fumel Vallée du Lot	114	0,60 €	68 €
CUZORN	Fumel Vallée du Lot	849	0,60 €	509 €
DAUSSE	Fumel Vallée du Lot	510	0,60 €	306 €
FRESPECH	Fumel Vallée du Lot	293	0,60 €	176 €
FUMEL	Fumel Vallée du Lot	4 834	2,05 €	9 910 €
LACAPELLE-BIRON	Fumel Vallée du Lot	423	0,60 €	254 €
MASQUIÈRES	Fumel Vallée du Lot	181	0,60 €	109 €
MASSELS	Fumel Vallée du Lot	115	0,60 €	69 €
MASSOULES	Fumel Vallée du Lot	215	0,60 €	129 €
MONSEMPRON-LIBOS	Fumel Vallée du Lot	2091	1,10 €	2 300 €
MONTAYRAL	Fumel Vallée du Lot	2 680	1,10 €	2 948 €
PENNE D'AGENAIS	Fumel Vallée du Lot	2 346	1,10 €	2 581 €
ST FRONT-LA-LÉMANCE	Fumel Vallée du Lot	530	0,60 €	318 €
ST GEORGES	Fumel Vallée du Lot	550	0,60 €	330 €
ST-SYLVESTRE-SUR-LOT	Fumel Vallée du Lot	2 296	1,10 €	2 526 €
ST-VITE	Fumel Vallée du Lot	1170	0,60 €	702 €
SAUVETERRE-LA-LÉMANCE	Fumel Vallée du Lot	537	0,60 €	322 €
THÉZAC	Fumel Vallée du Lot	200	0,60 €	120 €
TOURNON D'AGENAIS	Fumel Vallée du Lot	761	0,60 €	457 €
TRÉMONS	Fumel Vallée du Lot	392	0,60 €	235 €
TRENTELS	Fumel Vallée du Lot	872	0,60 €	523 €
Total Fumel Vallée du Lot		24 490		26 411 €

Rappel mode de calcul selon le Conseil d'Administration du 15 mai 2009 :

27 communes :

- Communes de moins de 2 000 habitants : 0,60 € par habitant,
- Communes de plus de 2 000 habitants : 1,10 € par habitant,
- Communes de Villeneuve sur Lot et Fumel : 2,05 € par habitant.

Monsieur Yann BIHOUEE, trésorier de la Mission Locale du Villeneuvois, ne prend pas part aux votes.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) - Accorde une subvention d'un montant total de 31 000 € à la Mission Locale du Pays Villeneuvois pour l'année 2022 dont 4 589 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et

AR Prefecture

047-200068930-20221208-2022E_107_DTE-DE
Reçu le 14/12/2022

une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 411 € correspondant à la participation des différentes communes ;

2°) - Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente de Fumel Vallée du Lot à signer la convention de partenariat et d'objectifs 2022 ;

3°) - Charge Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente des formalités nécessaires ;

4°) - Précise que les crédits afférents sont prévus au budget 2022 ;

5°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 08 décembre 2022



Le Président,

Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 14 novembre 2022

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 14 novembre 2022
